

Procédure Normalisée de Fonctionnement

TITRE : RÉCEPTION ET ACCLIMATATION DES OISEAUX	NUMÉRO : A-2a
DESTINATAIRES : Personnel du Service des animaleries, usagers et personnel quai de réception	VERSION 1 : 22.03.2012 VERSION 3 : 27.04.2016
ÉMISE PAR : Normand Lapierre, T.S.A. CORRIGÉE : Manon St-Germain, vétérinaire et directrice	
APPROUVÉE PAR : Manon St-Germain, vétérinaire et directrice	DATE :
BUT : Vérifier l'état de santé des animaux reçus des différents fournisseurs par l'entremise du certificat de santé délivré par le fournisseur d'animaux.	

MATÉRIEL :

- Cage appropriée à l'espèce animale
- Eau, nourriture
- Objet d'enrichissement
- Cartes d'identification et étiquettes
- Virkon® 1%

SANTÉ ET SÉCURITÉ : Le port de gants, masque et sarrau ou habit de travail de type chirurgical est obligatoire lors de la réception des animaux.

PROCÉDURES :

Pour les employés de réception de marchandise du quai de réception du PK :

1. Procéder à la réception entre 8h-12h et 13h-16h des animaux au quai de réception du PK, 2005 rue Jeanne-Mance.
2. Contacter le Service des animaleries pour aviser le personnel de l'arrivée des oiseaux au quai de réception au poste 3365.

Pour le personnel du Service des animaleries :

1. Préparer les cages des oiseaux (branches, objets d'enrichissement, eau, nourriture, écailles d'huîtres, millet en grappe).
2. Récupérer la ou les boîtes de transport des oiseaux au quai de réception PK, dès la confirmation de l'arrivée des oiseaux.
3. Transporter les boîtes directement dans le SAS de la quarantaine (SB-M465) et appliquer les procédures d'entrée et de sortie de la P.N.F. **A-10a. QUARANTAINE DES OISEAUX.**
4. Vérifier la provenance, l'espèce, la souche, le sexe, le poids et/ou l'âge et le nombre (si disponible). Toute anomalie doit être signalée au vétérinaire ou au technicien en gestion des soins animaliers.

5. Vérifier l'état physique général des oiseaux (plaies, plumes ébouriffées, écoulement nasal et oculaire, diarrhée, mortalité...). Rappporter tout signe clinique suspect au vétérinaire ou au technicien en gestion des soins animaliers.
6. Mettre les oiseaux dans les cages selon l'entente pré établie entre la direction du Service des animaleries et le chercheur.
7. Refermer les grillages des cages.
8. Aspergés généreusement avec du Virkon[®] 1% les boîtes de transport vides. . Pour les boîtes de transport à matières autoclavables, mettre les boîtes à stériliser au cycle cage. Une fois la stérilisation complétée, passer les boîtes au lave-cage. Vérifier avec le fournisseur s'il désire récupérer ses boîtes de transport, dans le cas contraire conserver les boîtes stérilisées et propres dans l'entrepôt du SB-M499.
9. Identifier les cages avec les étiquettes et les cartes d'identification contenant les informations suivantes :
 - a. nom du chercheur
 - b. nom et numéro de téléphone de l'utilisateur responsable
 - c. numéro CIPA
 - d. date de réception des animaux
 - e. durée de l'expérimentation
 - f. provenance
 - g. souche
 - h. sexe
 - i. nombre d'animaux
 - j. date de naissance
10. Se référer à la P.N.F. A-10a QUARANTAINE DES OISEAUX